

**ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL
DÉLÉGUANT LA COMPÉTENCE DE SIGNER INDIVIDUELLEMENT DES ACTES
TRAITÉS PAR LE GUICHET SOCIAL RÉGIONAL (GSR) VAL-DE-TRAVERS**



LE CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS), du 20 décembre 1946 ;
vu le règlement fédéral sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS), du 31 octobre 1947 ;
vu la loi cantonale sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
vu la loi cantonale sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS), du 23 février 2005 ;
vu la loi cantonale sur l'action sociale (LASoc), du 25 juin 1996 ;
vu le règlement d'exécution de la loi sur l'action sociale (RELASoc), du 27 novembre 1996 ;
vu le règlement de la Caisse cantonale de compensation, du 11 juin 1971 ;
vu les conventions relatives au Guichet social régional Val-de-Travers, du 16 mars 2010 ;
sur la proposition du chef de dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé,

arrête :

Article premier : Le Conseil communal délègue à :

- Mme Bacci Vicky, cheffe de service adjointe du GSR Val-de-Travers, née le 5 août 1993 à Couvet (NE), originaire de Val-de-Travers (NE),
- Mme Boscaglia Elenya, cheffe de service du GSR Val-de-Travers, née le 15 août 1991 à Neuchâtel (NE), originaire de Saint-Ours (FR),
- Mme Fuchs-Rota Sarah, conseillère communale, cheffe du dicastère de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des sports, née le 22 août 1985 à Fleurier (NE), originaire de Val-de-Travers (NE),
- M. Sivignon Eric, conseiller communal, suppléant de la cheffe du dicastère de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des sports, né le 28 avril 1980 à Villeurbanne (France), originaire de Kirchleerau (AG),

la compétence de signer – avec signature individuelle – les actes suivants :

- toute décision portant sur l'octroi d'aide matérielle,
- les plaintes pénales relatives aux dossiers traités par le GSR Val-de-Travers,

